

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 27

Pouvoir : 2

Date de la convocation :  
12 février 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le dix-huit février à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Nelly MONNOT et Marie-Christine BOIREAU.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Jacqueline PENAUD à Didier BERNARD.

## Objet : Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

### Exposé :

Conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, dans le respect de dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Compte tenu du départ par voie de mutation de deux agents de catégorie C et d'une mise en stage suite à réussite à concours en filière police municipale, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création de postes au 1<sup>er</sup> mars 2025 :

Filière administrative :

- 1 poste d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Les postes non utilisés seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal.

- Suppression de poste au 1<sup>er</sup> mars 2025 :

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique territorial 35/35<sup>ème</sup>

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs définies ci-dessus.

### Visa :

Vu le Code Général de la Fonction Publique

### Délibération :

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2025.
- De préciser que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal 2025.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire

